

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH01BASE CH01 MATIN LOT 07 / 2008
 DESSERTTE : 1) COLLEGE PUBLIC 2) PK DU PRIEURE

CT01.001	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
CT01.049	MARPIRE, LA BALUERE D106	7:50
CT01.00M	MARPIRE, LA CROIX RUE DE LA MAIRIE	7:52
CT01.042	MARPIRE, LA MILANIERE D29/D105	7:55
CT01.02V	ST JEAN S/VILAINE, LA BATE	7:57
CT01.00E	ST JEAN S/VILAINE, LE PETIT RIBOLAN	8:00
CT01.044	ST JEAN S/VILAINE, CARREFOUR DU PATIS	8:01
CT01.02L	ST JEAN S/VILAINE, LA ROULERIE	8:02
CT01.02Q	ST JEAN S/VILAINE, CHEMIN DE LA ROCHE	8:05
CT01.01W	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE	8:07
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:12
2179.000	CHATEAUBOURG, ECOLE PRIMAIRE LE	8:14
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:16
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:16

Kilométrage : 14.06
CH01BASE CH01 SOIR LOT 07 / 2008
 MISE EN PLACE AU PARKING DU PRIEURE A 16H45
 DEPART DES CARS 16H55 DES 2 SITES

CT01.701	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
2179.000	CHATEAUBOURG, ECOLE PRIMAIRE LE	16:50
CT01.000	CHATEAUBOURG	16:53
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	16:55
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	17:00
CT01.01W	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE	17:04
CT01.02Q	ST JEAN S/VILAINE, CHEMIN DE LA ROCHE	17:05
CT01.02L	ST JEAN S/VILAINE, LA ROULERIE	17:07
CT01.049	MARPIRE, LA BALUERE D106	17:09
CT01.00M	MARPIRE, LA CROIX RUE DE LA MAIRIE	17:10
CT01.042	MARPIRE, LA MILANIERE D29/D105	17:12
CT01.02V	ST JEAN S/VILAINE, LA BATE	17:13
CT01.00E	ST JEAN S/VILAINE, LE PETIT RIBOLAN	17:16
CT01.044	ST JEAN S/VILAINE, CARREFOUR DU PATIS	17:18

Kilométrage : 17.82

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH01MER

CH01 MATIN LOT 07 / 2008

DESSERTTE : 1) COLLEGE PUBLIC 2) PK DU PRIEURE

CT01.001	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
CT01.049	MARPIRE, LA BALUERE D106		7:50
CT01.00M	MARPIRE, LA CROIX RUE DE LA MAIRIE		7:52
CT01.042	MARPIRE, LA MILANIERE D29/D105		7:55
CT01.02V	ST JEAN S/VILAINE, LA BATE		7:57
CT01.00E	ST JEAN S/VILAINE, LE PETIT RIBOLAN		8:00
CT01.044	ST JEAN S/VILAINE, CARREFOUR DU PATIS		8:01
CT01.02L	ST JEAN S/VILAINE, LA ROULERIE		8:02
CT01.02Q	ST JEAN S/VILAINE, CHEMIN DE LA ROCHE		8:05
CT01.01W	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE		8:07
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE		8:12
CT01.000	CHATEAUBOURG		8:16
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH		8:16

Kilométrage : 14.18
CH01MER

CH01 MERCREDI MIDI LOT 07 / 2008

MISE EN PLACE AU PARKING DU PRIEURE A 12H30

DEPART 12H40 DES 2 SITES.

CT01.01M	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH		12:40
CT01.000	CHATEAUBOURG		12:40
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE		12:45
CT01.01W	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE		12:49
CT01.02Q	ST JEAN S/VILAINE, CHEMIN DE LA ROCHE		12:50
CT01.02L	ST JEAN S/VILAINE, LA ROULERIE		12:52
CT01.049	MARPIRE, LA BALUERE D106		12:53
CT01.00M	MARPIRE, LA CROIX RUE DE LA MAIRIE		12:54
CT01.042	MARPIRE, LA MILANIERE D29/D105		12:56
CT01.02V	ST JEAN S/VILAINE, LA BATE		12:57
CT01.00E	ST JEAN S/VILAINE, LE PETIT RIBOLAN		12:59
CT01.044	ST JEAN S/VILAINE, CARREFOUR DU PATIS		13:00

Kilométrage : 15.34

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH02BASE

CH02 MATIN LOT 51 / 2006

CT01.002	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
CT01.021	MARPIRE, RUE DES SPORTS	7:45
CT01.00N	MARPIRE, RUE DE L'EGLISE	7:47
CT01.000	MARPIRE, CARREFOUR DE LA LISIERE D29/D105	7:50
CT01.001	MARPIRE, LA PLESSE	7:52
CT01.062	MARPIRE, BRIERUE	7:55
CT01.00P	MARPIRE, LISBA BRETONNE	7:56
CT01.00Q	MARPIRE, LES EPINAIS D106	7:57
CT01.048	MARPIRE, LE CHAMP NEUF (SCIERIE)	7:58
CT01.00R	BROONS S/VILAINE, CHANTELOUP D95	8:04
CT01.034	CHATEAUBOURG, LA BALUERE D29/D95	8:05
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:10
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:10
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:10

Kilométrage : 18.17
CH02BASE

CH02 SOIR LOT 51 / 2006

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC A 16H50.

DEPART DES CARS 16H55 DES 2 SITES

CT01.702	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	16:55
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	17:00
CT01.000	CHATEAUBOURG	17:00
CT01.034	CHATEAUBOURG, LA BALUERE D29/D95	17:04
CT01.00R	BROONS S/VILAINE, CHANTELOUP D95	17:04
CT01.048	MARPIRE, LE CHAMP NEUF (SCIERIE)	17:10
CT01.00Q	MARPIRE, LES EPINAIS D106	17:11
CT01.00P	MARPIRE, LISBA BRETONNE	17:12
CT01.000	MARPIRE, CARREFOUR DE LA LISIERE D29/D105	17:13
CT01.001	MARPIRE, LA PLESSE	17:16
CT01.062	MARPIRE, BRIERUE	17:17
CT01.00N	MARPIRE, RUE DE L'EGLISE	17:18
CT01.02I	MARPIRE, RUE DES SPORTS	17:19

Kilométrage : 18.06

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH02MER

CH02 MATIN LOT 51 / 2006

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
CT01.002			
CT01.021	MARPIRE, RUE DES SPORTS		7:45
CT01.00N	MARPIRE, RUE DE L'EGLISE		7:47
CT01.000	MARPIRE, CARREFOUR DE LA LISIERE D29/D105		7:50
CT01.001	MARPIRE, LA PLESSE		7:52
CT01.062	MARPIRE, BRIERUE		7:55
CT01.00P	MARPIRE, LISBA BRETONNE		7:56
CT01.00Q	MARPIRE, LES EPINAIS D106		7:57
CT01.048	MARPIRE, LE CHAMP NEUF (SCIERIE)		7:58
CT01.00R	BROONS S/VILAINE, CHANTELOUP D95		8:04
CT01.034	CHATEAUBOURG, LA BALUERE D29/D95		8:05
CT01.000	CHATEAUBOURG		8:10
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH		8:10
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE		8:10

Kilométrage : 18.17
CH02MER

CH02 MERCREDI MIDI LOT 51 / 2006

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC A 12H30.

DEPART 12H40 DES 2 SITES.

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
CT01.02M			
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE		12:40
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH		12:45
CT01.000	CHATEAUBOURG		12:45
CT01.034	CHATEAUBOURG, LA BALUERE D29/D95		12:49
CT01.00R	BROONS S/VILAINE, CHANTELOUP D95		12:49
CT01.048	MARPIRE, LE CHAMP NEUF (SCIERIE)		12:55
CT01.00Q	MARPIRE, LES EPINAIS D106		12:56
CT01.00P	MARPIRE, LISBA BRETONNE		12:57
CT01.000	MARPIRE, CARREFOUR DE LA LISIERE D29/D105		12:58
CT01.001	MARPIRE, LA PLESSE		13:01
CT01.062	MARPIRE, BRIERUE		13:02
CT01.00N	MARPIRE, RUE DE L'EGLISE		13:03
CT01.02I	MARPIRE, RUE DES SPORTS		13:04

Kilométrage : 18.17

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH03BASE

CH03 MATIN LOT 52 / 2006

 DESSERTE : 1)COLLEGE PUBLIC 2) PK DU PRIEURE
 NAVETTE CHATEAUBOURG/ST MELAINE/VITRE (8H50-16H15)

CT01.003	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
CT01.032	DOMAGNE, LA RIVIERE D34	7:36
CT01.053	DOMAGNE, ECOLE PUBLIQUE	7:37
CT01.017	DOMAGNE, LA DEROTERIE	7:40
CT01.00X	ST DIDIER, LES MAISONS NEUVES, ABRI	7:47
CT01.024	ST DIDIER, LES FRAULTS (ABRI)	7:49
CT01.027	ST DIDIER, LES ROCHERS V5/D33	7:52
CT01.011	ST DIDIER, PL DE L'EGLISE	7:54
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:11
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:15
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:15
VI03.001	CHATEAUBOURG PK DU PRIEURE	8:41
VI03.004	ST MELAINE, ROUTE DE VITRE	8:44
VI03.003	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	8:46
VI03.002	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE	8:48
VI03.005	ST JEAN SUR VILAINE, AIRE DE LA COCHERIE	8:53
VI03.000	VITRE CHAMP DE FOIRE	9:15

Kilométrage : 36.39
CH03BASE

CH03 SOIR LOT 52 / 2006

 MISE EN PLACE AU PARKING DU PRIEURE
 DEPART DES CARS 16H55 DES 2 SITES

CT01.703	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SOURDIN	
VI03.000	VITRE CHAMP DE FOIRE	16:15
VI03.005	ST JEAN SUR VILAINE, AIRE DE LA COCHERIE	16:28
VI03.002	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE	16:30
VI03.003	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	16:31
VI03.004	ST MELAINE, ROUTE DE VITRE	16:33
VI03.001	CHATEAUBOURG PK DU PRIEURE	16:37
CT01.000	CHATEAUBOURG	16:37
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	16:55
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	17:00
CT01.011	ST DIDIER, PL DE L'EGLISE	17:15
CT01.027	ST DIDIER, LES ROCHERS V5/D33	17:16
CT01.024	ST DIDIER, LES FRAULTS (ABRI)	17:19
CT01.00X	ST DIDIER, LES MAISONS NEUVES, ABRI	17:23
CT01.032	DOMAGNE, LA RIVIERE D34	17:30
CT01.053	DOMAGNE, ECOLE PUBLIQUE	17:30
CT01.017	DOMAGNE, LA DEROTERIE	17:35

Kilométrage : 36.51

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH03MER

CH03 MATIN LOT 52 / 2006

 DESSERTTE : 1)COLLEGE PUBLIC 2) PK DU PRIEURE
 NAVETTE CHATEAUBOURG/ST MELAINE/VITRE (8H50-16H15)

CT01.003	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
CT01.032	DOMAGNE, LA RIVIERE D34	7:36	
CT01.053	DOMAGNE, ECOLE PUBLIQUE	7:37	
CT01.017	DOMAGNE, LA DEROTERIE	7:40	
CT01.00X	ST DIDIER, LES MAISONS NEUVES, ABRI	7:47	
CT01.024	ST DIDIER, LES FRAULTS (ABRI)	7:49	
CT01.027	ST DIDIER, LES ROCHERS V5/D33	7:52	
CT01.011	ST DIDIER, PL DE L'EGLISE	7:54	
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:11	
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:15	
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:15	
VI03.001	CHATEAUBOURG PK DU PRIEURE	8:41	
VI03.004	ST MELAINE, ROUTE DE VITRE	8:44	
VI03.003	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	8:46	
VI03.002	ST JEAN S/VILAINE, LA MORANDIERE	8:48	
VI03.005	ST JEAN SUR VILAINE, AIRE DE LA COCHERIE	8:53	
VI03.000	VITRE CHAMP DE FOIRE	9:15	

Kilométrage : 33.86
CH03MER

CH03 MERCREDI MIDI LOT 52 / 2006

 MISE EN PLACE AU PK DU PRIEURE A 12H30
 DEPART 12H40 DES 2 SITES

CT01.03M	fréquence: --E-----	Transporteur: SOURDIN	
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	12:40	
CT01.000	CHATEAUBOURG	12:40	
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	12:44	
CT01.011	ST DIDIER, PL DE L'EGLISE	12:59	
CT01.027	ST DIDIER, LES ROCHERS V5/D33	13:01	
CT01.024	ST DIDIER, LES FRAULTS (ABRI)	13:04	
CT01.00X	ST DIDIER, LES MAISONS NEUVES, ABRI	13:08	
CT01.032	DOMAGNE, LA RIVIERE D34	13:15	
CT01.053	DOMAGNE, ECOLE PUBLIQUE	13:16	
CT01.017	DOMAGNE, LA DEROTERIE	13:23	

Kilométrage : 35.33

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH04BASE

CH04 MATIN LOT 53 / 2006

DESSERTE : 1) PK DU PRIEURE 2) COLLEGE PUBLIC

CT01.004	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
CT01.01D	DOMAGNE, BASSE NEUVILLE D99	7:30
CT01.054	DOMAGNE, LA CHAUVINAIS	7:32
CT01.055	DOMAGNE, LA NOE MARGAT	7:33
CT01.063	DOMAGNE, LA HAUTE PELTERIE	7:34
CT01.043	DOMAGNE, LA CLAYE	7:36
CT01.02X	CHAUMERE	7:39
CT01.047	DOMAGNE, LA HAIE	7:41
CT01.045	DOMAGNE, LE PATIS MIGNON/VILLAYET D105	7:42
CT01.025	DOMAGNE, PERRAUDIERE/JUMELLE D34	7:50
CT01.01N	DOMAGNE, LA NOE ROUGEUL	7:53
CT01.01F	DOMAGNE, RUE DE LA VIALERIE	8:01
CT01.02Y	DOMAGNE, ZA LA FONTENELLE D95	8:04
CT01.01H	DOMAGNE, LIVRE D95, ABRI	8:05
CT01.036	CHATEAUBOURG, LA ROCHE	8:05
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:10
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:10
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:15

Kilométrage : 26.48
CH04BASE

CH04 SOIR LOT 53 / 2006

MISE EN PLACE AU PK DU PRIEURE A 16H45.

DEPART 16H55 DES 2 SITES.

CT01.704	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	16:55
CT01.000	CHATEAUBOURG	16:55
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	17:00
CT01.036	CHATEAUBOURG, LA ROCHE	17:10
CT01.01H	DOMAGNE, LIVRE D95, ABRI	17:11
CT01.02Z	DOMAGNE, LA MOLIERE D95	17:12
CT01.01F	DOMAGNE, RUE DE LA VIALERIE	17:12
CT01.060	DOMAGNE, LA RUBLONNIERE	17:16
CT01.01N	DOMAGNE, LA NOE ROUGEUL	17:17
CT01.025	DOMAGNE, PERRAUDIERE/JUMELLE D34	17:22
CT01.045	DOMAGNE, LE PATIS MIGNON/VILLAYET D105	17:28
CT01.047	DOMAGNE, LA HAIE	17:29
CT01.02X	CHAUMERE	17:31
CT01.043	DOMAGNE, LA CLAYE	17:32
CT01.063	DOMAGNE, LA HAUTE PELTERIE	17:33
CT01.055	DOMAGNE, LA NOE MARGAT	17:34
CT01.054	DOMAGNE, LA CHAUVINAIS	17:35
CT01.01D	DOMAGNE, BASSE NEUVILLE D99	17:37

Kilométrage : 26.93

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH04MER

CH04 MATIN LOT 53 / 2006

DESSERTTE : 1) PK DU PRIEURE 2) COLLEGE PUBLIC

CT01.004	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND	
CT01.01D	DOMAGNE, BASSE NEUVILLE D99		7:30
CT01.054	DOMAGNE, LA CHAUVINAIS		7:32
CT01.055	DOMAGNE, LA NOE MARGAT		7:33
CT01.063	DOMAGNE, LA HAUTE PELTERIE		7:34
CT01.043	DOMAGNE, LA CLAYE		7:36
CT01.02X	CHAUMERE		7:39
CT01.047	DOMAGNE, LA HAIE		7:41
CT01.045	DOMAGNE, LE PATIS MIGNON/VILLAYET D105		7:42
CT01.025	DOMAGNE, PERRAUDIERE/JUMELLE D34		7:50
CT01.01N	DOMAGNE, LA NOE ROUGEUL		7:53
CT01.01F	DOMAGNE, RUE DE LA VIALERIE		8:01
CT01.02Y	DOMAGNE, ZA LA FONTENELLE D95		8:04
CT01.01H	DOMAGNE, LIVRE D95, ABRI		8:05
CT01.036	CHATEAUBOURG, LA ROCHE		8:05
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH		8:10
CT01.000	CHATEAUBOURG		8:10
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE		8:15

Kilométrage : 26.48
CH04MER

CH04 MERCREDI MIDI LOT 53 / 2006

MISE EN PLACE AU PK DU PRIEURE A 12H30

DEPART 12H40 DES 2 SITES.

CT01.04M	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND	
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH		12:40
CT01.000	CHATEAUBOURG		12:40
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE		12:45
CT01.036	CHATEAUBOURG, LA ROCHE		12:55
CT01.01H	DOMAGNE, LIVRE D95, ABRI		12:56
CT01.02Z	DOMAGNE, LA MOLIERE D95		12:57
CT01.01F	DOMAGNE, RUE DE LA VIALERIE		12:58
CT01.060	DOMAGNE, LA RUBLONNIERE		13:02
CT01.01N	DOMAGNE, LA NOE ROUGEUL		13:03
CT01.025	DOMAGNE, PERRAUDIERE/JUMELLE D34		13:08
CT01.045	DOMAGNE, LE PATIS MIGNON/VILLAYET D105		13:13
CT01.047	DOMAGNE, LA HAIE		13:15
CT01.02X	CHAUMERE		13:17
CT01.043	DOMAGNE, LA CLAYE		13:19
CT01.063	DOMAGNE, LA HAUTE PELTERIE		13:20
CT01.055	DOMAGNE, LA NOE MARGAT		13:20
CT01.054	DOMAGNE, LA CHAUVINAIS		13:21
CT01.01D	DOMAGNE, BASSE NEUVILLE D99		13:23

Kilométrage : 28.64

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH05BASE

CH05 MATIN LOT 54 / 2006

1) COLLEGE PUBLIC 2) COLLEGE ST JOSEPH

CT01.005	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
CT01.035	NOYAL S/VILAINE, LE PETIT CHEVIGNE D93	7:28
CT01.030	DOMAGNE, LA SALLE VERTE	7:30
CT01.022	DOMAGNE, LA BASSE HUTIERE	7:32
CT01.064	DOMAGNE, LA RAVERIAIS	7:34
CT01.040	DOMAGNE, LA HOUILLIERE	7:35
CT01.050	DOMAGNE, LA MAISON NEUVE	7:36
CT01.028	DOMAGNE, RIMOU	7:40
CT01.020	DOMAGNE, LE FRENE	7:42
CT01.052	DOMAGNE, MOULIGNE	7:44
CT01.01E	DOMAGNE, RUE DE L'YAIGNE	7:46
CT01.01S	DOMAGNE, PK CARRON	7:49
CT01.00U	DOMAGNE, LE PONT HAMON	7:51
CT01.058	SAINT DIDIER, LA COEFFELIERE	7:54
CT01.057	ST DIDIER, LA LAMBERDIERE CH03 D33	7:57
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:10
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:16
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:16

Kilométrage : 24.41
CH05BASE

CH05 SOIR LOT 54 / 2006

MISE EN PLACE AU PARKING DU PRIEURE A 16H45..

DEPART 16H55 DES 2 SITES.

CT01.705	fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND	
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	16:55
CT01.000	CHATEAUBOURG	16:55
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	17:00
CT01.057	ST DIDIER, LA LAMBERDIERE CH03 D33	17:10
CT01.058	SAINT DIDIER, LA COEFFELIERE	17:16
CT01.00U	DOMAGNE, LE PONT HAMON	17:19
CT01.01S	DOMAGNE, PK CARRON	17:24
CT01.01E	DOMAGNE, RUE DE L'YAIGNE	17:26
CT01.052	DOMAGNE, MOULIGNE	17:28
CT01.020	DOMAGNE, LE FRENE	17:31
CT01.028	DOMAGNE, RIMOU	17:33
CT01.050	DOMAGNE, LA MAISON NEUVE	17:36
CT01.040	DOMAGNE, LA HOUILLIERE	17:37
CT01.064	DOMAGNE, LA RAVERIAIS	17:38
CT01.022	DOMAGNE, LA BASSE HUTIERE	17:40
CT01.030	DOMAGNE, LA SALLE VERTE	17:42
CT01.035	NOYAL S/VILAINE, LE PETIT CHEVIGNE D93	17:43

Kilométrage : 24.23

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH05MER

CH05 MATIN LOT 54 / 2006

1) COLLEGE PUBLIC 2) COLLEGE ST JOSEPH

CT01.005	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND	
CT01.035	NOYAL S/VILAINE, LE PETIT CHEVIGNE D93	7:28	
CT01.030	DOMAGNE, LA SALLE VERTE	7:30	
CT01.022	DOMAGNE, LA BASSE HUTIERE	7:32	
CT01.064	DOMAGNE, LA RAVERIAIS	7:34	
CT01.040	DOMAGNE, LA HOUILLIERE	7:35	
CT01.050	DOMAGNE, LA MAISON NEUVE	7:36	
CT01.028	DOMAGNE, RIMOU	7:40	
CT01.020	DOMAGNE, LE FRENE	7:42	
CT01.052	DOMAGNE, MOULIGNE	7:44	
CT01.01E	DOMAGNE, RUE DE L'YAIGNE	7:46	
CT01.01S	DOMAGNE, PK CARRON	7:49	
CT01.00U	DOMAGNE, LE PONT HAMON	7:51	
CT01.058	SAINT DIDIER, LA COEFFELIERE	7:54	
CT01.057	ST DIDIER, LA LAMBERDIERE CH03 D33	7:57	
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:10	
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:16	
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:16	

Kilométrage : 24.41
CH05MER

CH05 MERCREDI MIDI LOT 54 / 2006

MISE EN PLACE AU PARKING DU PRIEURE A 12H30

DEPART 12H40 DES 2 SITES.

CT01.05M	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND	
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	12:40	
CT01.000	CHATEAUBOURG	12:40	
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	12:44	
CT01.057	ST DIDIER, LA LAMBERDIERE CH03 D33	12:54	
CT01.058	SAINT DIDIER, LA COEFFELIERE	13:00	
CT01.00U	DOMAGNE, LE PONT HAMON	13:03	
CT01.01S	DOMAGNE, PK CARRON	13:08	
CT01.01E	DOMAGNE, RUE DE L'YAIGNE	13:10	
CT01.052	DOMAGNE, MOULIGNE	13:12	
CT01.020	DOMAGNE, LE FRENE	13:15	
CT01.028	DOMAGNE, RIMOU	13:17	
CT01.050	DOMAGNE, LA MAISON NEUVE	13:20	
CT01.040	DOMAGNE, LA HOUILLIERE	13:21	
CT01.064	DOMAGNE, LA RAVERIAIS	13:22	
CT01.022	DOMAGNE, LA BASSE HUTIERE	13:25	
CT01.030	DOMAGNE, LA SALLE VERTE	13:27	
CT01.035	NOYAL S/VILAINE, LE PETIT CHEVIGNE D93	13:28	

Kilométrage : 23.91

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH06BASE

CH06 MATIN LOT 55 / 2006

fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND		
CT01.006		
CT01.056	SAINT DIDIER, LE BOIS VC	7:45
CT01.02K	ST DIDIER, LA POISSONNIERE (ABRI)	7:50
CT01.010	ST DIDIER, LA JORAMIERE C101	7:51
CT01.00H	ST DIDIER, LA VOISINIERE	7:54
CT01.061	SAINT DIDIER, QUATRE VENTS	7:56
CT01.00J	ST DIDIER, LE CHENE DET D105	7:57
CT01.051	ST DIDIER, EGLISE	7:59
CT01.00K	ST DIDIER, RESIDENCE BEL AIR	8:03
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:15
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:15
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:20

Kilométrage : 12.76
CH06BASE

CH06 SOIR LOT 55 / 2006

MISE EN PLACE AU PARKING DU PRIEURE A 16H45.

DEPART 16H55 DES 2 SITES.

fréquence: LM-JV----- Transporteur: MORAND		
CT01.706		
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	16:55
CT01.000	CHATEAUBOURG	16:55
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	17:00
CT01.00K	ST DIDIER, RESIDENCE BEL AIR	17:13
CT01.051	ST DIDIER, EGLISE	17:15
CT01.00J	ST DIDIER, LE CHENE DET D105	17:17
CT01.061	SAINT DIDIER, QUATRE VENTS	17:18
CT01.00H	ST DIDIER, LA VOISINIERE	17:19
CT01.010	ST DIDIER, LA JORAMIERE C101	17:20
CT01.02K	ST DIDIER, LA POISSONNIERE (ABRI)	17:22
CT01.056	SAINT DIDIER, LE BOIS VC	17:24

Kilométrage : 14.86

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
CH06MER

CH06 MATIN LOT 55 / 2006

CT01.006	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND
CT01.056	SAINT DIDIER, LE BOIS VC	7:45
CT01.02K	ST DIDIER, LA POISSONNIERE (ABRI)	7:50
CT01.010	ST DIDIER, LA JORAMIERE C101	7:51
CT01.00H	ST DIDIER, LA VOISINIERE	7:54
CT01.061	SAINT DIDIER, QUATRE VENTS	7:56
CT01.00J	ST DIDIER, LE CHENE DET D105	7:57
CT01.051	ST DIDIER, EGLISE	7:59
CT01.00K	ST DIDIER, RESIDENCE BEL AIR	8:03
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:15
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:15
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:20

Kilométrage : 12.67
CH06MER

CH06 MERCREDI MIDI LOT 55 / 2006

MISE EN PLACE AU PARKING DU PRIEURE A 12H30

DEPART 12H40 DES 2 SITES.

CT01.06M	fréquence: --E-----	Transporteur: MORAND
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	12:40
CT01.000	CHATEAUBOURG	12:40
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	12:45
CT01.00K	ST DIDIER, RESIDENCE BEL AIR	12:58
CT01.051	ST DIDIER, EGLISE	12:59
CT01.00J	ST DIDIER, LE CHENE DET D105	13:01
CT01.061	SAINT DIDIER, QUATRE VENTS	13:02
CT01.00H	ST DIDIER, LA VOISINIERE	13:03
CT01.010	ST DIDIER, LA JORAMIERE C101	13:05
CT01.02K	ST DIDIER, LA POISSONNIERE (ABRI)	13:05
CT01.056	SAINT DIDIER, LE BOIS VC	13:07

Kilométrage : 14.86

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI13BASE

VI13 MATIN LOT 13 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES COLLEGES DE CHATEAUBOURG.

VI01.013	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.031	ST CHRISTOPHE, LA COURTERIE	7:15
VI01.032	MONTREUIL DES LANDES, CARREF. DU CLOS	7:17
VI01.033	MONTREUIL DES LANDES	7:18
VI01.157	MONTREUIL DES LANDES, LA MAISON NEUVE,	7:19
VI01.036	ST CHRISTOPHE DES BOIS, MAIRIE	7:24
VI01.037	TAILLIS, LA LOGE	7:34
VI01.038	TAILLIS, LA BASSE MOLIERE	7:36
VI01.039	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT PLESSIS	7:37
VI01.083	MONTREUIL SS/PER., LA CHAPELLE DE PEROUSE	7:39
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	7:55

Kilométrage : 24.89
VI13BASE

VI13 CHATEAUBOURG MATIN LOT 13 / 2006

CT01.013	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
CT01.01X	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	8:06
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	8:11
CT01.000	CHATEAUBOURG	8:15
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	8:15

Kilométrage : 17.74

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI13BASE

VI13 CHATEAUBOURG SOIR LOT 13 / 2006

MISE EN PLACE AU PK DU PRIEURE A 16H45.

DEPART 16H55 DES 2 SITES.

CT01.713	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH	16:55
CT01.000	CHATEAUBOURG	16:55
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE	17:00
CT01.01X	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE	17:05

Kilométrage : 3.77
VI13BASE

VI13 SOIR 17H15 LOT 13 / 2006

DESSERT CHATEAUBOURG A 16H55.

VI01.713	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	17:22
VI01.083	MONTREUIL SS/PER., LA CHAPELLE DE PEROUSE	17:31
VI01.039	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT PLESSIS	17:32
VI01.038	TAILLIS, LA BASSE MOLIERE	17:33
VI01.037	TAILLIS, LA LOGE	17:35
VI01.036	ST CHRISTOPHE DES BOIS, MAIRIE	17:43
VI01.157	MONTREUIL DES LANDES, LA MAISON NEUVE,	17:48
VI01.033	MONTREUIL DES LANDES	17:49
VI01.032	MONTREUIL DES LANDES, CARREF. DU CLOS	17:49
VI01.031	ST CHRISTOPHE, LA COURTERIE	17:52

Kilométrage : 37.25

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**VI13BASE**

VI13 LYCEE 18H10 LOT 13 / 2006

VI01.813	fréquence: LM-JV----- Transporteur: HERVE	
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.	18:16
VI01.083	MONTREUIL SS/PER., LA CHAPELLE DE PEROUSE	18:30
VI01.039	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT PLESSIS	18:34
VI01.037	TAILLIS, LA LOGE	18:38
VI01.222	TAILLIS, RUE DE VITRE	18:40
VI01.06U	TAILLIS, MAIRIE, ABRI	18:42
VI01.227	TAILLIS, 30 RUE DES VIOLETTES,	18:44
VI01.09F	VAL D'IZE, LA NACHARDAIS D179	18:46
VI01.118	ST CHRISTOPHE, LA MARTINAIS D179	18:47
VI01.036	ST CHRISTOPHE DES BOIS, MAIRIE	18:49
VI01.157	MONTREUIL DES LANDES, LA MAISON NEUVE,	18:53
VI01.033	MONTREUIL DES LANDES	18:55

Kilométrage : 41.76

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI13MER

VI13 MATIN LOT 13 / 2006

REEMPLOYE POUR DESSERVIR LES COLLEGES DE CHATEAUBOURG.

VI01.013	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.031	ST CHRISTOPHE, LA COURTERIE		7:15
VI01.032	MONTREUIL DES LANDES, CARREF. DU CLOS		7:17
VI01.033	MONTREUIL DES LANDES		7:18
VI01.157	MONTREUIL DES LANDES, LA MAISON NEUVE,		7:19
VI01.036	ST CHRISTOPHE DES BOIS, MAIRIE		7:24
VI01.037	TAILLIS, LA LOGE		7:34
VI01.038	TAILLIS, LA BASSE MOLIERE		7:36
VI01.039	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT PLESSIS		7:37
VI01.083	MONTREUIL SS/PER., LA CHAPELLE DE PEROUSE		7:39
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		7:55

Kilométrage : 24.89
VI13MER

VI13 CHATEAUBOURG MATIN LOT 13 / 2006

CT01.013	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
CT01.01X	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE		8:06
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE		8:11
CT01.000	CHATEAUBOURG		8:15
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH		8:15

Kilométrage : 17.74

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
VI13MER

VI13 CHATEAUBOURG MERCREDI 12H45 LOT 13 / 2006

MISE EN PLACE AU PK DU PRIEURE A 12H30

DEPART 12H40 DES 2 SITES.

	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
CT01.13M			
CT01.000	CHATEAUBOURG		12:40
0854.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE ST JOSEPH		12:40
2448.000	CHATEAUBOURG, COLLEGE P.O. MALHERBE		12:45
CT01.01X	ST JEAN S/VILAINE, PL. DE L'EGLISE		12:50

Kilométrage : 3.77
VI13MER

VI13 MERCREDI MIDI 13H05 LOT 13 / 2006

DESSERT LES COLLEGES DE CHATEAUBOURG A 12H45.

	fréquence: --E-----	Transporteur: HERVE	
VI01.M13			
VI01.000	VITRE CHAMP DE FOIRE.		13:05
VI01.083	MONTREUIL SS/PER., LA CHAPELLE DE PEROUSE		13:14
VI01.039	MONTREUIL SS/PER., LE HAUT PLESSIS		13:15
VI01.038	TAILLIS, LA BASSE MOLIERE		13:16
VI01.037	TAILLIS, LA LOGE		13:18
VI01.036	ST CHRISTOPHE DES BOIS, MAIRIE		13:26
VI01.157	MONTREUIL DES LANDES, LA MAISON NEUVE,		13:30
VI01.033	MONTREUIL DES LANDES		13:32
VI01.032	MONTREUIL DES LANDES, CARREF. DU CLOS		13:32
VI01.031	ST CHRISTOPHE, LA COURTERIE		13:35

Kilométrage : 37.25

 Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

 La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.